

# APPEL À PROJETS 2026

Innover et agir  
pour une société  
plus inclusive et  
solidaire



FONDATION  
CRÉDIT AGRICOLE  
ILLE-ET-VILAINE  
Sous égide de la Fondation de France



Depuis 2015, la Fondation du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine s'engage aux côtés des acteurs locaux pour répondre aux enjeux de son territoire.

La Fondation lance son appel à projets pour soutenir des initiatives sociales et solidaires ayant un impact concret et durable sur la vie des plus fragiles.

Les projets devront s'inscrire dans l'un des 3 axes suivants :

- Protéger les personnes vulnérables et fragiles,
- Favoriser l'accès à un logement décent et adapté,
- Améliorer l'accès global à la santé, à la prévention et aux soins.

# 1. Protéger les personnes vulnérables et fragiles

Tout projet visant à renforcer la sécurité, la dignité et l'autonomie des personnes en difficulté.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Programme de mentorat éducatif pour enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance
- Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence
- Initiatives de lien intergénérationnel entre jeunes en insertion et personnes âgées isolées
- Actions culturelles ou sportives adaptées aux personnes en situation de handicap



# 2. Favoriser l'accès à un logement décent et adapté

Tout projet innovant et inclusif garantissant l'accès à un logement sûr et adapté, socle de toute intégration sociale et professionnelle.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Projets de cohabitation intergénérationnelle entre jeunes et seniors
- Habitat inclusif favorisant l'autonomie des personnes handicapées
- Création d'hébergements d'urgence pour les personnes en grande difficulté.

# 3. Améliorer l'accès global à la santé, à la prévention et aux soins

Tout projet encourageant l'amélioration de l'offre de soin, la prévention ou bien encore facilitant l'accès aux parcours de santé.

Exemples (liste non exhaustive) :

- Actions d'accompagnement des patients post soins, offrant un soutien global pour réinsertion sociale et professionnelle,
- Dispositifs "d'aller vers" : Cliniques mobiles et services de santé itinérants permettant aux populations isolées d'accéder à des consultations médicales de base.



## Qui peut candidater ?

Seuls les organismes d'intérêt général répondant aux conditions de l'article 238 bis du code général des impôts ou reconnu d'utilité publique, sont invités à soumettre des projets.

Les initiatives proposées doivent être **concrètes, durables et directement liées à la thématique de l'appel à projets.**

Les projets doivent **impérativement** être réalisés sur le territoire d'Ille-et-Vilaine.

### Exemples de structures éligibles :

Associations loi 1901, organismes reconnus d'utilité publique, autres organismes à but non lucratif et remplissant les critères d'intérêt général ...

## Quelle est la dotation globale ?

La Fondation Crédit Agricole d'Ille et Vilaine alloue un montant global de 60 000€ pour cet appel à projets.

La montant maximum de l'aide financière est fixée à 10 000 euros par projet.

Tous les dossiers éligibles, complets et soumis dans les délais impartis seront examinés par un jury composé des membres du comité exécutif de la Fondation.

Le jury se réunira le 15 décembre 2026 pour sélectionner les projets lauréats.

## Quels sont les critères ?

**Seuls les dossiers présentant un projet global seront étudiés.**

On entendra par projet global une démarche qui :

- répond à une problématique d'ensemble et définit des objectifs généraux ;
- présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre
- dispose d'un planning ;
- dispose d'un budget prévisionnel clair ;
- prévoit un dispositif d'évaluation des réalisations.

## Ne sont pas éligibles

- Les projets individuels ou ne bénéficiant qu'à un cercle restreint de personnes ;
- Les projets de sensibilisation sans mise en œuvre d'actions concrètes et mesurables ;
- Les projets à but lucratif et commercial ;
- Les organismes dont la vente de produits et services excède 30% des ressources de la structure ;
- Les projets assimilés à de l'aide à la création d'entreprise ou le soutien entrepreneurial individuel ;
- Les particuliers et personnes physiques.

## Comment répondre ?

Du 1er octobre au  
15 novembre 2026

Déposez votre dossier de  
candidature sur le site internet :

[www.fondation-ca-illeetvilaine.fr](http://www.fondation-ca-illeetvilaine.fr)



Le jury se réserve le droit de ne retenir aucun dossier si les candidatures ne correspondent pas aux attentes de cet appel à projets.

Une structure ayant déjà bénéficié de l'accompagnement de la Fondation devra impérativement joindre un bilan détaillé de l'action précédemment soutenue.